

Note brève et synthétique
comptes administratifs 2024 Commune, Eau-Assainissement, Vaspra
Budgets 2025 Commune, Eau-Assainissement, Vaspra

COMMUNE DE VILLEMAGNE L'ARGENTIERE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de Villemagne l'Argentière.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, droit de place...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. On constate une diminution de plus de 60 % depuis 2012.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau local, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

COMMUNE

Compte administratif 2024

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du **budget principal** fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Résultat comptable fonctionnement 2024 : + 134 609.85 €

Excédent de fonctionnement antérieur : + 217 892.02 €

résultat à affecter en 2024 : 352 501.87 €

solde d'exécution d'investissement : + 31 693.67 €

déficit antérieur : - 26 898.17 €

Excédent d'investissement : + 4 795.50 €

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 548 835.05 € . Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 11 charges à caractère général 180 291.06 €

Chapitre 12 charges du personnel 240 898.04 €

Chapitre 65 charges de gestion courante 86 462.41 €

Chapitre 66 charges financières 41 183.54 €

TOTAL : 548 835.05 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 683 444.90 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 013 atténuation de charges 15 814.38 €

Chapitre 70 produits des services 57 518.80 €

Chapitre 73 impôts et taxes 547 321.45 €

Chapitre 74 dotations et participations 44 019.10 €

Chapitre 75 autres produits exceptionnels 18 760.61 €

Chapitre 76 produits financiers 10.56 €

TOTAL : 683 444.90 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 109 738.21 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16 :	emprunts et dettes	89 746.21 €
Chapitre 21 :	immobilisations corporelles	19 992.00 €
TOTAL :		109 738.21 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 141 431.88 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10	dotations	121 555.08 €
Chapitre 13	subventions	19 876.80 €
TOTAL :		141 431.88 €

L'excédent d'investissement 2024 est de	+ 31 693.67 €
Il y a un déficit antérieur de	- 26 898.17 €
Soit un excédent global de	+ 4 795.50 €

L'excédent de fonctionnement est de	+ 134 609.85 €
Il y a un excédent antérieur de	217 892.02 €
Soit un excédent global de	352 501.87 €
La part affectée en investissement est de	154 474.17 €
Le report en fonctionnement est donc de	198 027.70 €

Budget 2025 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	313 155.70 €
Chapitre 12	charges du personnel	250 000.00 €
Chapitre 65*	charges de gestion courante	125 118.00 €
Chapitre 66	charges financières	37 445.00 €
Chapitre 023	virement à la section d'inv	35 830.00 €
TOTAL :		761 548.70 €

*chapitre 65 : dans les 125 118 € est inclus la somme de 86 974.17 € correspondant

à la subvention que le budget communal verse au budget assainissement.

L'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe d'interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics.

Néanmoins, conformément au 3^{ème} alinéa de cet article :

L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable, dans les communes de moins de 3 000 habitants.

Recettes prévues :

002	résultat antérieur reporté	198 027.70 €
chapitre 70	produit des services	44 000.00 €
chapitre 73	impôts et taxes	197 063.00 €
chapitre 731	impôts directs	270 000.00 €
chapitre 74	dotations et participations	34 652.00 €
chapitre 75	autres produits de gestion c	17 796.00 €
chapitre 76	produit de participation	10.00 €
TOTAL :		761 548.70 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues :

Chapitre 16	emprunts et dettes	93 487.00 €
Chapitre 21	immo corporelles	350 276.03 €
Chapitre 16	dépôt et cautionnements	500.00 €
Chapitre 20	immo incorporelles	5 000.00 €
TOTAL :		449 263.03 €

recettes prévues :

1068	excédent de fonctionnement reporté	154 474.17 €
10222	Fond de Compensation de la TVA	1 363.36 €
10226	Taxe Locale d'Equipement	1 200.00 €
165	cautions	500.00 €
132	subventions	196 000.00 €
021	virement de la section de fonctionnement	35 830.00 €
024	cessions	55 100.00 €
001	Solde reporté	4 795.50 €
TOTAL :		449 263.03 €

Pas d'augmentation des taux d'imposition cette année

	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti :	48.35 %
Taxe sur le foncier non bâti :	101.30 %
Taxe d'habitation :	19.66 %

Remboursement des emprunts pour 2025 : 130 930 €. capital restant dû au 01/01/2025 : 890 697.61 €

Au 1^{er} janvier 2025, la dette s'élève à 2 067 € par habitant. La moyenne constaté pour les communes identiques à Villemagne l'Argentière est de 596 € par habitant.

EAU / ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2024

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Solde d'exécution de fonctionnement :	- 15 918.95 €
Excédent antérieur :	+ 7 142.11 €
Déficit global :	- 8 776.84 €

solde d'exécution d'investissement	- 1 558.13 €
excédent antérieur reporté :	78 565.30 €
Excédent global 2024 :	77 007.17 €

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 159 941.43 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 11	charges à caractère général	30 906.53 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	61 266.73 €
Chapitre 66	charges financières	6 049.82 €
Chapitre 67	charges exceptionnelles	1 098.10 €
Chapitre 68	créances douteuses	83.68 €
Chapitre 042	amortissements	42 805.57 €
Chapitre 014	atténuation de produits	17 731.00 €
TOTAL :		159 941.43 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 144 022.48 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 70	produits des services	87 659.94 €
Chapitre 042	amortissements	11 561.30 €
Chapitre 74	subvention d'exploitation	42 489.96 €
Chapitre 75	produits de gestion courante	2 311.28 €
TOTAL :		144 022.48 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 45 146.30 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16 :	emprunts et dettes	17 864.68 €
Chapitre 040 :	amortissements	11 561.30 €
Chapitre 21 :	immo corporelles	15 720.32 €
TOTAL :		45 146.30 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 43 588.17 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 40	amortissements	42 805.57 €
Chapitre 10	FCTVA	782.60 €
TOTAL :		43 588.17 €

Le déficit d'investissement 2024 est de	- 1 558.13 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 78 565.30 €
Soit un excédent global de	+ 77 007.17 €

Le déficit de fonctionnement est de	- 15 918.95 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 7 142.11 €
Soit un déficit global de	- 8 776.84 € reporté en fonctionnement

Budget 2025 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	48 953.44 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	74 300.00 €
Chapitre 66	charges financières	6 370.70 €

Chapitre 68	provisions sur créances	100.00 €
Chapitre 042	dotation aux amortissements	41 935.00 €
Chapitre 014	atténuation de produits	9 500.00 €
Chapitre 67	charges exceptionnelles	1 500.00 €
Chapitre 001	déficit antérieur reporté	8 776.84 €
TOTAL :		191 435.98 €

Recettes prévues :

chapitre 70	produit des services	91 500.00 €
chapitre 74	dotations et participations	86 974.17 €
chapitre 043	amortissements	11 561.30 €
chapitre 75	produits gestion courante	900.51 €
chapitre 77	produits exceptionnels	500.00 €
TOTAL :		191 435.98 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues :

Chapitre 16	emprunts et dettes	18 576.00 €
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	10 000.00 €
Chapitre 21	immo corporelles	79 443.48 €
Chapitre 040	amortissements	11 561.30 €
TOTAL :		119 580.78 €

recettes prévues :

001	excédent reporté	77 007.17 €
10	fctva	638.61 €
040	amortissements	41 935.00 €
TOTAL :		119 580.78 €

Remboursement des emprunts pour 2025 : 24 056 €. capital restant dû au 01/01/2025 : 134 535.81 €

Maison VASPRA

Compte administratif 2024

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget Vaspra fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Solde d'exécution de fonctionnement :	+ 44 808.86 €
Excédent antérieur :	0
Excédent global :	+ 44 808.86 €
solde d'exécution d'investissement 2024 :	+ 26 477.71 €
déficit antérieur reporté :	- 51 008.58 €
déficit global 2024 :	- 24 530.87 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7 837.98 € .Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 011	charges à caractère général :	7 837.98 €
TOTAL :		7 837.98 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 52 646.84 € .Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 74	Fctva	15 000.00 €
Chapitre 75	autres produits de gestion courante :	37 646.84 €
TOTAL :		52 646.84 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 20 243.47 € .Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16	remboursement emprunt	18 083.47 €
Chapitre 21	mat et outillage (VMC)	2 160.00 €
TOTAL :		20 243.47 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 46 721.18 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10	affectation du résultat	45 975.43 €
Chapitre 16	caution	745.75 €
TOTAL :		46 721.18 €

L'excédent d'investissement 2024 est de	+ 26 477.71 €
Il y a un déficit antérieur de	- 26 898.17 €
Soit un excédent global de	+ 4 795.50 €

L'excédent de fonctionnement est de	+ 134 609.85 €
Il y a un excédent antérieur de	- 51 008.58 €
Soit un déficit global de	- 24 530.87 €
La part affectée en investissement est de	24 530.87 €
Le report en fonctionnement est donc de	20 277.99 €

Budget 2025 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	32 194.99 €
Chapitre 023	virement à la section de fonct	1 805.01 €
Chapitre 65	autres charges gest courante	2 000.00 €
TOTAL :		36 000.00 €

Recettes prévues :

Chapitre 74	dotations et participations	62.99 €
chapitre 75	revenu des immeubles	35 937.01 €
TOTAL :		36 000.00 €

Section d'investissement :**Dépenses prévues :**

Chapitre 001	déficit reporté :	24 530.87 €
Chapitre 16	annuité emprunt PTZ* et cautions	19 583.00 €
Prêt à Taux Zéro		
Chapitre 21	matériel et outillage tech	3 000.00 €
TOTAL :		47 113.87 €

recettes prévues :

021	virement section de fonctionnement	1 805.01 €
1068	excédent de fonctionnement	44 808.86 €
165	cautions	500.00 €
TOTAL :		47 113.87 €

Remboursement des emprunts pour 2025 : 18 083 €. capital restant dû au 01/01/2025 : 434 003.84 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

à Villemagne l'Argentière,

Le 10 avril 2025

Le Maire,
Julian GUIRAUD

